

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 33 du 16 août 2018

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte 6

CIRCULAIRE N° 43557/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BFORM
portant abrogation d'un texte.

Du 13 juin 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE.

CIRCULAIRE N° 43557/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BFORM portant abrogation d'un texte.

Du 13 juin 2018

NOR A R M G 1 8 5 1 3 5 7 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 29250/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 14 octobre 2005 (BOC, 2005, p. 8485 ; BOEM 531.1) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 33 du 16 août 2018, texte 6.

1. Le texte ci-après est abrogé :

- Circulaire n° 29250/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 14 octobre 2005 modifiée, relative aux titres et attestations de stage dans la gendarmerie nationale.

2. La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général,
sous-directeur des compétences,*

Jean-Marc ISOARDI.